



Le seul établissement homologué et conventionné par l'AEFE dans la région Antsinanana.

Année scolaire 2026 - 2027

Faire le choix de notre établissement pour l'éducation de vos enfants, c'est leur offrir un cadre d'excellence et d'épanouissement reconnu mondialement.

INTÉGRER NOTRE ÉTABLISSEMENT, C'EST BÉNÉFICIER :

- D'un **enseignement conforme aux programmes de l'Éducation nationale française**, assuré par **une équipe pédagogique qualifiée et engagée**.
- D'un **suivi personnalisé et bienveillant**, visant la réussite scolaire et l'épanouissement personnel de chaque élève.
- D'un **environnement multiculturel et plurilingue stimulant**, qui prépare les jeunes à devenir des citoyens ouverts sur le monde.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS EN MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DÈS LE 09 FEVRIER 2026

FRAIS D'INSCRIPTION GRATUITS POUR LES ELEVES INSCRITS EN MATERNELLE

Pour engager les démarches d'inscription pour l'année scolaire 2026-2027 :

1. **Téléchargez** le dossier de candidature en fin de cette page ou retirez-le directement auprès de nos services secrétariats.
2. **Déposez** votre dossier complet accompagné des pièces requises.
3. **Indiquez** clairement si une demande de place en internat est souhaitée. A cet effet, on vous remettra un dossier d'inscription pour l'internat à compléter.

PROCEDURE ET CRITERES D'ADMISSION

Les admissions sont soumises à la disponibilité des places. La priorité est donnée dans l'ordre suivant :

- Les élèves issus d'un établissement français homologué (réseau AEFE) ou en transfert d'un établissement français.
- Les élèves de nationalité française.
- Les élèves qui font partie d'une fratrie
- Les élèves qui suivent un cursus CNED
- Les élèves qui viennent des autres systèmes d'enseignement

Pour ces derniers, **en cycle 3, un test de positionnement sera proposé.**

VALIDATION DEFINITIVE DES INSCRIPTIONS

Pour les élèves admis, l'inscription ne sera définitivement validée qu'après :

- La réception des pièces justificatives finales (bulletins du 3ème trimestre, avis de passage, livret scolaire, certificat de radiation, etc.) pour les élèves en provenance des établissements du réseau. Nous respectons systématiquement les décisions d'orientation des établissements d'origine.
- **Pour tous, le règlement intégral des droits de première inscription.** À défaut, la place réservée pourra être proposée à un autre candidat.
- **Pas de frais d'inscription pour les maternelles.**

FRAIS DE SCOLARITE

Le Lycée Français de Tamatave, comme tous les établissements conventionnés, est un établissement privé. La scolarité est payante. Le tableau des tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 est disponible ci-après OU sur simple demande auprès de nos services secrétariats soit auprès de notre service comptable.

Les modalités de paiement sont définies sur le règlement financier qui est au verso de la fiche d'inscription. Ce règlement est à signer.

MODALITES DE PAIEMENT

Les frais de scolarité peuvent être réglés :

- 1ère tranche : 40% du montant payable en octobre
- 2ème tranche : 30% du montant payable en janvier
- 3ème tranche : 30% du montant payable en avril

Les paiements peuvent se faire en plusieurs modalités, il suffit que vous fassiez une demande auprès du service comptabilité.

INTERNAT

Nous disposons d'un internat externe qui peut accueillir 20 élèves (filles et garçons). Si vous souhaitez que votre enfant intègre notre structure, vous pourrez récupérer un dossier auprès de nos services secrétariat.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous invitons à ne pas tarder dans vos démarches pour garantir la prise en compte de la candidature de votre enfant.

**Le proviseur,
B. MERCIER.**